

<b>AVIS DU CSRPN de Bretagne</b> <b>N°2015-30-Espèces protégées</b> <u>Avis sur le protocole de suivi de la Salamandre tachetée dans le cadre du projet immobilier des Matelouères, à Rennes.</u>	<b>Examen</b>  par messagerie du 8 octobre au 30 octobre 2015 inclus	<b>FAVORABLE</b> (12 avis favorables, 10 abstentions)
---	---	--

**Exposé :**

La société (SCCV) Les Passerelles des Matelouères engage des travaux d'aménagement et de construction de 53 logements sur le site des Matelouères, à Rennes. La société a obtenu une dérogation à l'interdiction de destruction et de perturbation intentionnelle de la Salamandre tachetée (arrêté préfectoral du 14 octobre 2011), sous condition de prendre les dispositions pour protéger cette espèce pendant le chantier et d'en assurer le suivi pendant 5 ans.

La société a demandé au bureau d'études Ouest'Am de rédiger un protocole de suivi de la Salamandre tachetée présente sur le site. Elle demande au CSRPN un avis sur le protocole de suivi.

Le protocole prévoit un suivi sur 2 sorties (février-mars-avril) et octobre-novembre pour :

- Parcourir le parc et par nuit douce, calme et faiblement pluvieuse, afin de rechercher au phare les individus. Ceux-ci seront dénombrés, photographiés et localisés au GPS ;
- Procéder à 10 coups de pêche au troubleau dans la douve afin de dénombrer les larves et d'en décrire les stades de développement.

Les caractéristiques et modifications des habitats terrestres et aquatiques ainsi que les comportements et axes de déplacement des salamandres seront notés lors de ces sorties.

**Avis du CSRPN : avis favorable.**

**Le protocole semble globalement bon et correspondre à la situation de cette population. Les deux sorties annuelles sont suffisantes. En cas de réduction des effectifs après 4 à 5 ans, il faudra imaginer un protocole de suivi plus adapté avec si nécessaire des mesures d'accompagnement de la population plus draconiennes.**

**Dans tous les cas, un suivi strict doit être pratiqué y compris après les cinq années suggérées. Pour rappel, la Salamandre tachetée est un animal craintif et nocturne, qui souffrira de tout dérangement répété pendant la période de reproduction et d'activité (de mars à novembre, avec un pic au printemps et à l'automne), susceptible de se prolonger en cas d'hiver doux.**

**Le CSRPN rappelle que le plus important reste la protection de la douve et la naturalité de ses abords. Le projet ne doit pas avoir pour impact de changer le régime d'alimentation en eau de la mare, seule lieu de reproduction localement pour cette population, pendant et après les travaux.**

Rennes, le 26 novembre 2015

Le Président du CSRPN,



Patrick Le Mao